



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR STAPS
Année universitaire 2022-2023**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 12/12/2022 et du 15/02/2023 relatives aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master mention Entraînement Optimisation de la Performance Sportive parcours Entraînement, Préparation physique, mentale et Management du sport – rentrée 2023** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2022-2023

Président : Nicolas BABAULT, Professeur des universités

Membres :

Hervé ASSADI, Maître de conférences

Franck TAIANA, Professeur agrégé

Christos PAIZIS, Maître de conférences HDR

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte et sur le site internet de l'UFR STAPS.

Fait à DIJON, le 15 mars 2023

Le Directeur de l'UFR STAPS

Lionel CROGNIER

Directeur

Faculté des Sciences du Sport / UFR STAPS

3, Allée des Stades Universitaires - BP 27877

21078 DIJON CEDEX

Tél. 03 80 39 67 11 - Fax 03 80 39 67 02

Mél : lionel.crognier@u-bourgogne.fr



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR STAPS
Année universitaire 2022-2023**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 12/12/2022 et du 15/03/2023 relatives aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master mention Activité Physique Adaptée et Santé parcours Réadaptation, Rééducation et Plasticité de la Fonction Motrice – rentrée 2023** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2022-2023 :

Président : Christos PAIZIS, Maître de conférences HDR

Membres :

Carine MICHEL, Maître de conférences HDR

Florent FOUQUE, Maître de conférences HDR

Romuald LEPERS, Professeur des universités

(...)

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte et sur le site internet de l'UFR STAPS.

Fait à DIJON, le 15 mars 2023

Le Directeur de l'UFR STAPS

Lionel CROGNIER

Directeur

Faculté des Sciences du Sport / UFR STAPS

3, Allée des Stades Universitaires - BP 27877

21078 DIJON CEDEX

Tél. 03 80 39 67 11 - Fax 03 80 39 67 02

Mél : lionel.crognier@u-bourgogne.fr



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR STAPS
Année universitaire 2022-2023**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 12/12/2022 et du 15/03/2023 relatives aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master mention Management du Sport parcours Consommation et Commercialisation des Marques de Sport et de Destinations – rentrée 2023** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2022-2023 :

Président : Patrick BOUCHET, Professeur des universités

Membres :

Khafid BADAoui, Professeur d'EPS

Isabelle FROCHOT, Maître de conférences

Anne-Marie LEBRUN, Maître de conférences HDR

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte et sur le site internet de l'UFR STAPS.

Fait à DIJON, le 15 mars 2023

Le Directeur de l'UFR STAPS

Lionel CROGNIER

Directeur

Faculté des Sciences du Sport / UFR STAPS

3, Allée des Stades Universitaires - BP 27877

21078 DIJON CEDEX

Tél. 03 80 39 67 11 - Fax 03 80 39 67 02

Mél : lionel.crognier@u-bourgogne.fr